
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PROCES-VERBAL DU 29 AVRIL 2024

A 17H30 AU SIEGE DE LA CCM A SUSVILLE

Présents :

SERRE Emmanuel
SIAUD Alain
KRAMARCZEWSKI Bruno
BONOMI Jean-Pierre
MULYK Fabien
MAUROY Claude
CHATTARD Arnaud
PREVOT Fabienne
BRUGNERA Jean-Michel
GERBI Franck
ROBERT Philippe
MASLO Raymond
ROSSI Angélique
CHANTRE Carine
GONNORD Franck
BONNIER Eric

BARI Nadine
CIOT Xavier
DECHAUX Marie-Claire
GIRARDOT Frédéric
GIACOMETTI Geneviève
LAURENS Patrick
MONTANER-DUMOLARD Guillaume
MENDEZ-DIAZ Philippe
LUC Alain
JOUBERT Thierry
GRIET Bernard
SAURAT Coraline
LANEYRIE Jean-Marc
TURC Sylvain
STUTZ Anne
CURT Jean-Pierre

GIRAUD Murielle
RAVANAT Jean-Luc
GARNIER Jean-Luc
CHARLES Christian
MENDEZ Alain
GRAND Florence
BATTISTEL Marie-Noëlle
LE TRAOU Dominique
PONCET Denis
BALMET Lucie
BUCH Emile
MAUGIRON Frédéric
MAUGIRON Gilbert
TESTANIERE Charlotte
FOGLIA Maxence
MORA Serge

Absents excusés représentés : FAURE Philippe (pouvoir à MENDEZ Alain), FAYARD Adeline (pouvoir à DECHAUX Marie-Claire), DURAND Bernard (pouvoir à BONNIER Eric), TRAPANI Mary (pouvoir à GIACOMETTI Geneviève), BRUN Sylvie (pouvoir à GIRARDOT Frédéric), PONTIER Joël (pouvoir à BARI Nadine), CHAUD Frédéric (pouvoir à GRIET Bernard), BALME Eric (pouvoir à GARNIER Jean-Luc).

Nombre de délégués en exercice : 62
Nombre de délégués présents : 48
Nombre de pouvoirs : 08
Nombre de délégués votants : 56

ORDRE DU JOUR :

1. ALPE DU GRAND SERRE

1.1 DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DES REMONTEES MECANIQUES ET DU DOMAINE SKIABLE DE L'ALPE DU GRAND SERRE :
APPROBATION DU PRINCIPE DE DELEGATION

2. ADMINISTRATION GENERALE : RESSOURCES HUMAINES

2.1 PERSONNEL : EMPLOI NON-PERMANENT LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

3. ADMINISTRATION GENERALE : FINANCES – BUDGETS

4. TOURISME ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

5. MONTAGNE ET AGRICULTURE

- 
6. ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE ET GEMAPI
 7. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET LOGEMENT
 8. ECONOMIE & EMPLOI
 9. EAU ET ASSAINISSEMENT
 10. PETITE ENFANCE, ENFANCE & JEUNESSE
 11. SPORT
 12. CULTURE ET PATRIMOINE
 13. SENTIERS DE RANDONNEES, FORET, FILIERE BOIS ET GESTION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES
 14. CALENDRIER DES INSTANCES : 1^{ER} SEMESTRE 2024

Secrétaire de séance : Thierry JOUBERT

Madame la Présidente ouvre la séance.

Compte-tenu du contexte d'un calendrier resserré avec l'ajout de cette séance, il est à noter que les sujets récurrents suivants seront traités lors de la séance du conseil communautaire du 30 mai prochain :

- Adoption du procès-verbal de la séance précédente (04/04/2024)
- Actes conclus sous délégation.

1 ALPE DU GRAND SERRE

Présentation par Coraline SAURAT :

1.1 Délégation de service public des remontées mécaniques et du domaine skiable de l'Alpe du Grand Serre : approbation du principe de délégation

A la suite d'un transfert de compétences intervenu le 23 octobre 2020, la communauté de communes de la Matheysine est compétente depuis le 1^{er} janvier 2021 pour « *la création, aménagements, gestion, exploitation des remontées mécaniques et des domaines skiabls alpin et nordique de l'Alpe du Grand Serre, et des activités économiques toutes saisons accessoires à ces domaines skiabls* ». Pour assurer cette compétence, l'EPIC AGS Nature a été créé. Rattaché à la communauté de communes, il exploite le domaine skiable en régie directe.

Par cet acte fort de reprise de la compétence remontées mécaniques, la Communauté de Communes de la Matheysine entendait pérenniser et développer la station de l'Alpe du Grand Serre, site structurant, moteur économique, social et touristique du territoire. La collectivité a engagé une réflexion pour la mise en œuvre d'un projet d'avenir prenant en compte l'adaptation au changement climatique, la diversification 4 saisons et la pérennisation de l'activité ski. Ce projet de « rebond » était accompagné de la recherche d'un opérateur professionnel pour la mise en œuvre du projet et pour l'exploitation de la station.

Les conditions économiques proposées par l'unique candidat et la difficulté de la Communauté de Communes à mobiliser la totalité des financements n'ont pas permis de donner suite à la procédure malgré les négociations engagées. Le conseil a acté en séance du 7 mars dernier la fin de la procédure de DSP

Aujourd'hui, la collectivité cherche à assurer la continuité de l'exploitation du domaine skiable sur le court terme sans réinvestissement. L'objectif est de pérenniser l'exploitation du domaine skiable sur les deux années à venir, en maîtrisant les risques de déficit. La Communauté de Communes de la Matheysine souhaite engager une nouvelle procédure de délégation de service public pour confier l'exploitation de la station, dans sa configuration actuelle, à un opérateur spécialisé.

Cette période transitoire permettra de poursuivre les travaux de construction d'un nouveau modèle pour son projet. Concernant ce projet, Madame la Présidente souligne la rencontre d'une délégation d'élus de Matheysine le 18 avril dernier au salon Mountain Planet avec Madame la Ministre, Dominique FAURE, Ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales et de la Ruralité.

A cette occasion, Madame la Ministre a annoncé son soutien pour la création d'un ascenseur valléen. Cet engagement fort ouvre des perspectives nouvelles financières et de positionnement. Il ne s'agit plus d'une simple remontée mécanique mais un ascenseur valléen. Malgré tout, le chemin est encore long.

N'ayant pas assisté à cette rencontre, Coraline SAURAT donne la parole à Arnaud CHATTARD et Marie-Noëlle BATTISTEL pour revenir sur cette journée.

Arnaud CHATTARD : La présence à cette rencontre des socio-professionnels et des habitants a permis de montrer que ce projet ne concerne pas qu'une station de ski mais un territoire. Madame la Ministre a été très sensible à la nécessité de transition de la station mais aussi à l'urgence immédiate pour la vie locale, le ski et l'ouverture sur les prochaines saisons.

La dénomination « ascenseur valléen » mettrait en avant un projet innovant expérimental et une nouvelle définition pour cet outil de transition. Ce projet serait un « incubateur » pour servir de modèle.

Marie-Noëlle BATTISTEL se réjouit que Madame la Ministre, dans le cadre de sa venue, ait pu libérer 1h30 dans son agenda pour cet échange.

Le message transmis est le suivant :

- 1) Madame la Ministre a été sensible à la détresse des habitants et des socio-professionnels à court terme : « il ne faut pas rater le virage » ;
- 2) L'objectif est de faire de ce projet un projet expérimental pour ouvrir des portes non classiques et obtenir les financements.
- 3) La définition d'ascenseur valléen est à revoir.

Madame la Ministre a pris l'engagement de revenir devant la délégation sous un mois pour rendre compte des avancées auprès des possibles financeurs : Fonds Verts, Caisse des Dépôts et autres fonds d'Etat. L'organisation de groupes de travail entre les financeurs et les élus et socio-professionnels du territoire a aussi été évoquée.

Des opportunités ressortent de cette rencontre ainsi qu'une belle retombée médiatique.

Rien n'est gagné mais des perspectives s'ouvrent.

Coraline SAURAT conclue en ajoutant que le combat n'est pas vain. Cette rencontre est une belle avancée et un joli coup de projecteur sur le territoire. C'est le fruit d'un travail collectif, concerté et tenace. Pour travailler ce projet de transition, il faut maintenir la station ouverte : d'où la proposition de ce soir.

Dans ce but, pour assurer l'exploitation de ce service public, la CCM souhaite s'attacher le concours d'un opérateur privé au moyen d'une convention de délégation de service public, le fonctionnement en régie ayant atteint ses limites.

Elle revient sur la saison d'hiver 2023-2024 qui a souffert d'un des plus mauvais enneigements des dernières années, et donc d'un mauvais chiffre d'affaires.

Le budget annexe AGS Nature a été voté avec une subvention exceptionnelle de 350 000 €. Elle rappelle qu'en cas de démantèlement de la station, il faudrait mettre plus de 1,2 million d'euros sur la table (démantèlement, personnel). Devant cette belle avancée ministérielle, il n'est pas envisageable de fermer à ce stade.

Le rapport préparatoire à la délégation de service public précise les objectifs de la Communauté de Communes, les modes de gestion envisageables pour ce service public et les prestations qui seront demandées au futur délégataire. Madame la Présidente reprend les grandes lignes du rapport de présentation.

En conclusion de ce rapport, la proposition la plus pertinente est d'autoriser le lancement d'une procédure de DSP en régie intéressée sur un court terme, sans investissement, pour une seule gestion en fonctionnement.

Jean-Marc LANEYRIE : Que se passe t'il si aucun candidat ne se manifeste ?

Coraline SAURAT préfère voir le verre à moitié plein : les retombées médiatiques de ces derniers jours laissent présager des candidatures.

Il est rappelé que toute passation de délégation de service public doit être précédée de l'organisation d'une procédure de publicité et de mise en concurrence (encadrée par les dispositions du Code de la Commande Publique relatifs aux contrats de concession et les Articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales) permettant de recueillir des offres concurrentes.

Le Comité Social Territorial a rendu le 23 avril 2024 un avis favorable sur le projet de délégation de service. Dans cette perspective, il y a lieu de se prononcer sur le principe de l'exploitation de l'activité dans un cadre délégué.

Coraline SAURAT précise le calendrier prévisionnel de la procédure de DSP si le principe est approuvé par le Conseil :

- 29 mai 2024 : date limite de réception des candidatures ;
- 29 juillet 2024 : attribution de la DSP en Conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire, en vertu de l'article L.1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, est invité à se prononcer sur le principe de la délégation du service public des remontées mécaniques et du domaine skiable de l'Alpe du Grand Serre.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du rapport de présentation ;
- **APPROUVE** le principe de délégation défini dans le rapport de présentation ;
- **MANDATE** Mme la Présidente à engager toutes les formalités prévues ;
- **AUTORISE** Mme la Présidente à signer les documents afférents à cette décision.

2 ADMINISTRATION GENERALE : RESSOURCES HUMAINES

2.1 Personnel : emploi non-permanent lié à un accroissement saisonnier d'activité

En complément de la délibération n° 76-2024 en date du 4 avril 2024,

L'article L. 332-23 2° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois « non permanent » d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Dans un souci de continuité des services, et compte-tenu des congés estivaux et de l'accroissement de l'activité de certains services, il est proposé au conseil communautaire de créer, pour une durée déterminée pouvant atteindre au maximum six mois, pour les pôles d'activités suivants, les postes de « non-permanent » nécessaires, à savoir :

- Sentiers de randonnées – activités pleine nature : deux postes en ETP d'Opérateur Territorial des APS – Opérateur Principal pour assurer les missions de contrôle, de patrouille, de petit entretien sur les réseaux de sentiers et pistes multi-usages de pleine nature

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** les créations d'emplois « non-permanent » tels-que ci-dessus développés pour faire suite à des accroissements saisonniers d'activités ;
- **PRECISE** que les crédits sont prévus au budget primitif 2024;
- **AUTORISE** Mme la Présidente à signer les contrats de travail inhérents et tous documents nécessaires.

3 ADMINISTRATION GENERALE – FINANCES, BUDGETS

4 TOURISME & ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

5 AGRICULTURE & MONTAGNE

6 ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE & GEMAPI

7 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME & LOGEMENT

8 ECONOMIE & EMPLOI

9 EAU & ASSAINISSEMENT

10 PETITE ENFANCE & ENFANCE-JEUNESSE

11 SPORT

12 CULTURE & PATRIMOINE

13 SENTIERS DE RANDONNEES, FORET, FILIERE BOIS & GESTION DES ENS

14 RAPPEL : CALENDRIER DES INSTANCES : 1ER SEMESTRE 2024

- **Jeudi 30 mai à 18h30 : Conseil communautaire**
- **Jeudi 13 juin à 18h30 : Conférence des Maires**
- **Jeudi 4 juillet à 18h30 : Conseil communautaire**
- **Lundi 29 juillet à 18h30 : Conseil communautaire**

-- FIN DE SEANCE --

Procès-verbal adopté en Conseil communautaire du 30 mai 2024 à Susville :

Le secrétaire de séance,
Thierry JOUBERT



La Présidente de la CCM,
Coraline SAURAT

